

Déclaration OETH

Nous vous rappelons que la déclaration annuelle de votre obligation d'emploi de travailleur handicapé (DOETH) doit être effectuée dans la DSN du mois d'avril (déposée le 5 ou le 15 mai).

Pour ce faire vous devez vous munir du document transmis par l'URSSAF contenant tous les éléments déclaratifs calculés par rapport aux DSN déposées de 2023. Si vous avez effectué des dépenses déductibles, vous pourrez les déduire dans les cases correspondantes.

Si vous n'avez pas reçu ce document, vous pouvez le télécharger dans votre espace URSSAF.

L'outil de calcul Legiepaye se trouve dans le menu "Gestion paye – Déclarations sociales – Déclarations annuelles"

The screenshot displays the 'Fiche Dossier DOETH (Nouveau) K:0' window in the LEGIEPAYE application. The interface includes a menu bar with options like 'Salaires', 'Gestion paye', and 'Déclarations sociales'. A dropdown menu is open under 'Déclarations sociales', showing 'Déclarations annuelles' and 'DOETH (Déclarations des travailleurs handicapés)'. The main form area is titled 'Fiche Dossier DOETH (Nouveau) K:0' and contains several sections:

- BOETH Effectif (Valeurs fournies par votre URSSAF):** Includes fields for 'Assujettissement', 'Devant être employé', 'Etat employés', and 'Relevant d'un ECAP'.
- BOETH hors paye:** Includes fields for '01 - Intérimaires', '02 - Salariés d'un groupement d'employeurs mis à disposition', and '03 - Stagiaires n'ayant pas fait l'objet d'une déclaration nominative au préalable'.
- Déduction:** Includes fields for '060 - Déduction ECAP', '061 - Déduction de sous-traitance (EA, ESAT, TIH)', '062 - Dépense déductible liée aux travaux d'accessibilité', '063 - Dépense déductible liée au maintien et à la reconversion professionnelle', '064 - Dépense déductible liée aux prestations d'accompagnement et de sensibilisation', '071 - Dépense déductible liée à la participation à des événements', '072 - Dépense déductible liée aux partenariats avec des associations', and '073 - Dépenses déductibles liées aux actions concourant à la professionnalisation et aux achats auprès des EA, ESAT, TIH'.
- Contributions:** Includes fields for 'Contribution majorée', 'Exonération de contribution sous délai de carence', 'Contribution N-1', '065 - Contribution OETH brute avant déductions', '066 - Contribution OETH nette avant écritement', '067 - Contribution OETH nette après écritement', and '068 - Contribution OETH réelle due'.

A 'Simulateur Agefiph' button is located at the bottom right of the form area. The Windows taskbar at the bottom shows the date as 22/04/2024 and the time as 13:47.

Vous pouvez vérifier le calcul de l'outil en cliquant sur le bouton "simulateur Agefiph".

Attention, les effectifs fournis par l'URSSAF ont déjà été majorés (salariés de + de 50 ans,...).